

DÉCLARATION VIE PRIVÉE DU REGISTRE CENTRAL DE LA SOLVABILITÉ (RegSol) ET DU REGISTRE CENTRAL DU RÈGLEMENT COLLECTIF DE DETTES (JustRestart)

(version du 1 septembre 2026)

Votre vie privée nous importe.

RegSol est le Registre Central de la Solvabilité en Belgique, la base de données informatisée dans laquelle sont conservés les dossiers relatifs aux accords amiables, aux procédures de réorganisation judiciaire, aux transferts sous autorité judiciaire ou aux faillites, comme prévu par le Livre XX du Code de droit économique.

Les tribunaux (juges, juges-commissaires, juges délégués et greffiers), curateurs, débiteurs et créanciers utilisent RegSol pour créer, conserver, signer et échanger en ligne les principaux documents et pièces de procédure d'un dossier d'insolvabilité.

JustRestart est le Registre Central du Règlement Collectif de Dettes, la base de données informatisée dans laquelle sont conservés les dossiers relatifs aux médiations de dettes, comme prévu par l'article 1675/2 et suivants du Code judiciaire.

Dans ce registre, les documents et pièces de procédure d'un dossier de médiation de dettes sont créés, signés et échangés en ligne par les tribunaux, médiateurs de dettes, débiteurs et créanciers.

Ces registres constituent un répertoire réglementé par la loi ou « source authentique ». Une source authentique est une base de données dans laquelle sont conservées des données authentiques et qui fait office de référence pour ces données spécifiques relatives aux personnes et aux faits juridiques.

L'Orde van Vlaamse Balies et l'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophone ont été désignés en vertu de l'article XX.16 du CDE (RegSol) et de l'article 1675/21 du Code judiciaire (JustRestart) comme gestionnaires de cette source authentique (ci-après « nous » ou « notre ») et assurent conjointement son organisation et sa gestion.

La gestion des accès à la source authentique est strictement réglementée par la loi.

Toutes les données à caractère personnel que nous recevons de vous dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité (telle que définie ci-dessous, en application du Livre XX du CDE) ou d'une procédure de médiation de dettes (en application des articles 1675/2 et suivants du Code judiciaire) sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données, en particulier le Règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), ainsi qu'à la présente déclaration vie privée relative au règlement collectif de dettes (« déclaration vie privée »).

La présente déclaration vie privée vous fournit davantage d'informations sur les données à caractère personnel que nous traitons, les raisons de ce traitement, la manière dont nous les obtenons, la durée de leur conservation et les personnes avec lesquelles nous les partageons.

La présente déclaration vie privée ne concerne pas le traitement des données à caractère personnel aux fins de l'identification et de l'authentification des personnes lorsqu'elles accèdent aux registres RegSol et JustRestart. Pour le traitement des données à caractère personnel dans ce contexte, nous renvoyons à la déclaration vie privée de « DP-A Access ». Vous la trouverez ici : <https://dp-a.be/fr/declaration-vie-privee>.

DÉCLARATION VIE PRIVÉE DU REGISTRE CENTRAL DE LA SOLVABILITÉ (RegSol) ET DU REGISTRE CENTRAL DU RÈGLEMENT COLLECTIF DE DETTES (JustRestart) 1

1. QU'EST-CE QU'UN TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	3
2. IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT	3
3. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL – FINALITÉS – BASE JURIDIQUE	4
4. PENDANT COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES ?	13
5. QUI A ACCÈS À VOS DONNÉES / AVEC QUI LES PARTAGEONS-NOUS ?	14
6. SÉCURITÉ	15
7. DROITS	15
8. DROIT APPLICABLE ET MISES À JOUR	17

1. QU'EST-CE QU'UN TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le traitement de vos données à caractère personnel s'effectue conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données (« RGPD »)) et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (« loi relative à la protection des données »).

L'article 4 du RGPD définit ces notions comme suit :

- « données à caractère personnel » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (« personne concernée ») ; est réputée être une personne physique identifiable une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;
- « traitement » : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction de données.

Pour les autres notions pertinentes, les définitions applicables sont celles prévues à l'article 4 du RGPD.

2. IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Pour les traitements décrits dans la présente déclaration vie privée, l'OVb et l'OBFG agissent en tant que responsables conjoints du traitement conformément à l'article 26 du RGPD :

- Orde van Vlaamse Balies (<https://www.advocaat.be/>), Staatsbladsstraat 8, 1000 Bruxelles, numéro d'entreprise : 0267.393.267 (« OVB ») ;
- Ordre des Barreaux Francophones et Germanophone (<https://avocats.be/>), rue Haute 139 boîte 20, 1000 Bruxelles, numéro d'entreprise : 0850.260.032 (« OBFG »).

L'OVB et l'OBFG sont ci-après également dénommés conjointement le « gestionnaire ». N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, demande ou plainte concernant le traitement de vos données à caractère personnel dans le cadre du règlement collectif de dettes et des dossiers d'insolvabilité. Nous avons conclu un accord fixant les responsabilités respectives, en particulier en ce qui concerne votre droit à l'information et l'exercice de vos droits (voir ci-après).

Les coordonnées de l'OVB sont :

par e-mail : info@ordevanvlaamsebalies.be

par téléphone : +32 3 337 54 70

par courrier postal à l'adresse ci-dessus, avec la mention « Privacy »

Les coordonnées de l'OBFG sont :

par e-mail : info@avocats.be

par téléphone : +32 2 648 20 98

par courrier postal à l'adresse ci-dessus, avec la mention « Privacy »

L'organisation technique de la mise en place et de la gestion des registres RegSol et JustRestart est assurée par DPA-SC, une association de coopération entre l'OVB, l'OBFG et les ordres locaux d'avocats qui en sont membres. DP-A agit dans ce cadre en tant que sous-traitant des données à caractère personnel.

Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez également contacter DP-A comme suit :

par e-mail : info@dp-a.be
par téléphone : 02 307 70 30
par courrier postal : À l'attention du « Digital Platform for Attorneys » (« DP-A ») – service Privacy, rue Royale 146, 1000 Bruxelles

Conformément au RGPD, nous avons également désigné un Délégué à la Protection des Données (« Data Protection Officer »). Celui-ci peut être contacté comme suit :

par e-mail : dpo@avocats.be et dpo@ordevanvlaamsebalies.be
par téléphone : aux numéros de téléphone mentionnés ci-dessus
par courrier postal aux adresses ci-dessus, à l'attention du Délégué à la Protection des Données

3. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL – FINALITÉS – BASE JURIDIQUE

Une procédure d'insolvabilité (« procédure ») fait intervenir un grand nombre de personnes. Chacun de ces acteurs joue un rôle dans la procédure.

Pour RegSol, il s'agit concrètement, par exemple, du débiteur, des créanciers, de l'expert en liquidation, des juges délégués et du juge-commissaire, des avocats, des collaborateurs de la justice, etc. Pour JustRestart, il s'agit notamment du débiteur, des créanciers, du médiateur de dettes, des avocats et des magistrats. La liste détaillée des différents acteurs figure dans la législation et les arrêtés d'exécution concernés.

Parmi les différents acteurs, nous traitons, dans la mesure du nécessaire, les données à caractère personnel suivantes :

- Données d'identification personnelles

Pour tous les acteurs concernés par la procédure, nous traitons leurs coordonnées (adresse e-mail et (en option) un numéro de téléphone), ainsi que leurs données d'identification personnelles :

RegSol :

- Débiteur : nom, prénoms, (dénomination du débiteur), date de naissance, nationalité, profession, numéro de Registre national et adresse d'inscription au registre de la population ou siège social et, le cas échéant, numéro d'identification à la Banque-Carrefour des Entreprises ;
- Représentant légal : nom, prénoms, domicile et qualité
- Avocat mandaté : nom, prénom, lieu d'établissement du cabinet et qualité
- Créancier : nom, prénoms et domicile ou, s'il s'agit d'une personne morale, dénomination, numéro d'inscription à la BCE et siège
- Tiers intéressés, tels que les administrateurs de la société, les actionnaires : nom, prénom et coordonnées des personnes de contact
- Les autres acteurs sont notamment l'expert en liquidation, le médiateur de dettes, les magistrats agissant en diverses qualités, les avocats, les collaborateurs de la justice : pour ces personnes, nous traitons les données nécessaires à leur identification unique, telles que le nom, le prénom et les coordonnées des personnes de contact.

JustRestart :

Pour tous les acteurs concernés par la procédure, nous traitons leurs coordonnées (adresse e-mail et (en option) un numéro de téléphone), ainsi que leurs données d'identification personnelles :

- Requérant : nom, prénoms, date de naissance et domicile du requérant
- Représentant légal : nom, prénoms, domicile et qualité
- Avocat mandaté : nom, prénom, lieu d'établissement du cabinet et qualité
- Créancier : nom, prénoms et domicile ou, s'il s'agit d'une personne morale, dénomination, numéro d'inscription à la BCE et siège
- Débiteur du requérant : nom, prénoms et domicile ou, s'il s'agit d'une personne morale, dénomination, numéro d'inscription à la BCE et siège

- Partenaire légal : nom, prénoms, domicile et date de naissance du conjoint du requérant ou du ou des cohabitants légaux du requérant
- Personne ayant constitué une sûreté personnelle (caution) en sa faveur : nom, prénoms et domicile ou, s'il s'agit d'une personne morale, dénomination, numéro d'inscription à la BCE et siège
- Tiers intéressés, tels que les organisations apportant une assistance à titre professionnel (y compris nom, prénom et coordonnées des personnes de contact)
- Les autres acteurs sont notamment le médiateur de dettes et son suppléant, les magistrats, le greffier, l'auditeur du travail, les collaborateurs du SPF Économie, les tiers intéressés (y compris nom, prénom et coordonnées des personnes de contact).

Les deux registres : Pour certains acteurs, à savoir le requérant, le représentant légal, les administrateurs de la société et le partenaire légal, sont également traitées des données d'identification délivrées par les pouvoirs publics (numéro de Registre national, numéro d'entreprise et/ou numéro d'identification des étrangers). En outre, il est possible que, dans certains cas, le numéro de Registre national du médiateur de dettes soit traité, notamment lorsque cela est nécessaire à l'identification unique de cet acteur dans la source authentique. Ceci s'effectue alors en exécution de la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques et est strictement limité aux situations autorisées par cette loi.

- Données financières

Dans les deux registres, nous traitons également certaines données financières relatives à certains acteurs, notamment :

- l'état détaillé et l'évaluation des actifs et des passifs du patrimoine du requérant/débiteur, du patrimoine commun s'il est marié sous un régime de communauté de biens, et du patrimoine du conjoint ou du ou des cohabitants
- l'état détaillé et l'évaluation des biens aliénés au cours des six mois précédant l'introduction de la procédure, qui faisaient partie des patrimoines
- déclaration de créance : nature, justification, montant en principal, intérêts et frais, motifs éventuels de préférence et procédures auxquelles elle peut donner lieu.
- le cas échéant, le pécule du requérant (tel que déterminé par le médiateur de dettes)
- le cas échéant, le plan de règlement amiable (état détaillé et actualisé des revenus et des ressources disponibles du ménage)
- en outre (uniquement accessible au juge) : l'état détaillé des charges et des avoirs du débiteur et, le cas échéant, des charges et avoirs de son ménage.
- le cas échéant, le plan de règlement judiciaire
- le cas échéant, la déclaration de déraisonnabilité
- rapport du médiateur de dettes / du curateur
- compte de médiation / compte de la faillite
- la rétribution due

Dans le contexte de RegSol, il existe une intégration avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'exécution des opérations financières pour le compte de la curatelle, ainsi que pour le retour des extraits du compte.

- Données judiciaires

Nous traitons également certaines données judiciaires, à savoir les données relatives au dossier de réorganisation judiciaire, au dossier de faillite et au dossier de médiation de dettes, telles que le tribunal devant lequel la procédure est pendante et les pièces de la procédure. Les données relatives aux véhicules sont consultées par le curateur et le médiateur de dettes, respectivement via l'application RegSol / JustRestart, auprès de la source authentique externe de ces données, comme la loi le prévoit. Dans les deux cas, les gestionnaires ont conclu à cet effet un protocole avec le Service Public Fédéral Mobilité. Vous pouvez le consulter ici : <https://www.regsol.be/Home/Protocol>.

- Cookies

La présente déclaration s'applique à tous les visiteurs et utilisateurs de nos sites internet (www.regsol.be, private.regsol.be et private.justrestart.be) (ci-après le « Site »). Les cookies sont de petits fichiers d'information qui sont enregistrés temporairement ou de manière permanente sur votre ordinateur ou appareil par le serveur du Site via le navigateur et qui permettent l'utilisation de notre Site.

Nous utilisons uniquement des cookies strictement nécessaires. Ces cookies sont activés automatiquement sans votre consentement. Ils sont nécessaires au fonctionnement du Site et à l'utilisation des fonctions de base (telles que la navigation entre les pages et l'accès aux sections sécurisées du Site). Ils ne peuvent pas être désactivés dans nos systèmes. Ils ne sont déposés qu'en réponse à une action de votre part pour visiter le Site et utiliser toutes les fonctionnalités.

Si vous souhaitez éviter entièrement ce type de cookies, vous pouvez configurer votre navigateur pour qu'il bloque également ces cookies ou pour qu'il vous avertisse, mais si l'utilisation de ces cookies est désactivée, certaines parties du Site ne fonctionneront pas ou ne fonctionneront pas de manière optimale.

Si des données à caractère personnel sont traitées, cela se fait sur la base de notre intérêt légitime pour les finalités décrites dans le tableau ci-dessous.

Elles sont utilisées sur le Site et déposées sur votre appareil par les tiers suivants : FAS (Federal Authentication Service) et Quill (Dioss Smart Solutions). Nous renvoyons à cet égard à la politique en matière de cookies de ces fournisseurs :

- FAS : <https://bosa.belgium.be/fr/politique-cookies>. À noter que le BOSA permet aux utilisateurs, via son bandeau de cookies, d'accepter ou de refuser des cookies supplémentaires (fonctionnels, analytiques, etc.) ; voir également la politique en matière de cookies du BOSA.
- Voir également les cookies nécessaires déposés par le système Quill ; la liste figure ici : <https://smartsolutions.dioss.com/fr/products/quill/quill-cookie-policy/>
- Données de compte

Si vous en faites le choix sur le Site, il est possible d'associer les données de votre profil JustRestart (notamment vos données d'identification et coordonnées) au profil RegSol, et inversement.

Les données précitées nous permettent d'assurer l'organisation et la gestion de cette source authentique. Plus particulièrement, cela implique les traitements de données à caractère personnel suivants :

Traitements de données à caractère personnel dans le cadre de l'organisation et de la gestion de la source authentique	
A. Organisation et gestion de la source authentique	Tous les documents de la procédure sont conservés dans la source authentique (jugements, requêtes, ordonnances, procès-verbaux, rapports, déclarations de créance, etc.). L'organisation et la gestion de la source authentique impliquent notamment l'enregistrement, la consultation, la modification, le renouvellement, la suppression de données dans le registre et la gestion du dossier. L'une des tâches de gestion du dossier consiste à pouvoir adresser, via l'application, des communications officielles aux différents acteurs de la procédure ainsi qu'entre ceux-ci. Lorsque la personne concernée a saisi une adresse e-mail dans son compte, elle reçoit un e-mail de confirmation. L'une des tâches d'organisation de la source authentique est l'intégration avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'échange sécurisé des ordres de paiement financiers et des extraits du compte de la curatelle dans le contexte de RegSol. Ce traitement comprend enfin la fourniture de services de helpdesk (1re ligne) et de support (2e et 3e lignes).
B. Contrôle de l'utilisation de la source authentique	Ceci comprend (a) la gestion des acteurs (des tribunaux, cours, médiateurs de dettes, experts en liquidation, etc.) qui sont habilités à intervenir en cette qualité dans la procédure et (b) la gestion des accès aux documents pour les personnes qui en ont reçu le droit en vertu de la loi. Cela comprend également la journalisation et le monitoring.
C. Établissement de statistiques	Établissement de statistiques et rapports non codés en vue d'améliorer la prestation de services, le fonctionnement et le reporting, au profit des cours et tribunaux. Établissement de statistiques anonymes pour le reporting et la budgétisation au profit du SPF Justice. Établissement d'autres statistiques, lorsque la loi le permet. Ce traitement de données à caractère personnel s'effectue selon la stratégie d'anonymisation et de pseudonymisation du gestionnaire et est conforme au titre 4 de la loi du 30 juillet 2018 (loi-cadre relative à la protection des données à caractère personnel).
D. Envoi de circulaires d'information	Traitement des données d'identification personnelles (nom, prénom et adresse e-mail) pour vous tenir informé(e) de nos activités, publications et événements en vous envoyant des circulaires d'information et newsletters sur papier et/ou par voie électronique. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment de ces listes en suivant le lien figurant au bas du message reçu.
E. Invitation à des formations	Traitement des données d'identification personnelles (nom, prénom et adresse e-mail et rôle dans l'application JUSTRESTART et/ou REGSOL) et traitement des données caractéristiques personnelles (langue du ressort judiciaire dont relève l'utilisateur), afin de vous inviter à des formations relatives à l'application. Vous pouvez à tout moment décider de vous opposer à ce type de traitement de vos données en vous désinscrivant de ce type de message au bas du message reçu.

**F. Cookies
nécessaires et
fonctionnels**

Application	Nom	Durée	Finalité
JustRestart Private	.AspNetCore.Antiforgery.xxxxxxxx	Par session	Contient une chaîne de caractères générée aléatoirement. L'application compare le jeton enregistré avec le jeton du cookie.
JustRestart Private	OIGIDA	Par session	Équilibrage de charge avec persistance (stickyness) : garantit que l'utilisateur est dirigé vers le même serveur.
JustRestart Private	.AspNetCore.Cookies	Par session	Maintient l'état de la session utilisateur à des fins d'authentification côté client.
JustRestart Private	.AspNetCore.Session	Par session	Maintient l'état de la session utilisateur à des fins d'authentification côté serveur.
Public (JustRestart et RegSol)	ASP.NET_SessionId	Par session	Authentification.
Public (JustRestart et RegSol)	Fol	1 an	Enregistre la langue de l'utilisateur.
Public (JustRestart et RegSol)	Product	1 an	Mémoire le choix de l'application RegSol ou JustRestart.
Public (JustRestart et RegSol)	Origin	5 minutes	Mémoire le choix de l'application JustRestart Public ou Privé.

Application	Nom	Durée	Finalité
FAS	BIGipServerF2W-...	Par session	Attribue un serveur pour traiter les demandes du même utilisateur.
FAS	TS01448b0 (les caractères après TS... varient)	Par session	Attribue un serveur pour traiter les demandes du même utilisateur.

Quill	TOKEN_INTERNAL	Par session	Pour maintenir les sessions (HttpOnly & Secure).
Quill	column-config (+ variantes)	Par session	Pour mémoriser vos préférences d'affichage relatives aux colonnes.
Quill	cookie-consent-given	Par session	Défini lorsque la politique en matière de cookies a été acceptée.
Quill	i18nextLng	Par session	Pour mémoriser la langue d'un utilisateur.
Quill	post-login-path	Par session	Pour savoir où l'utilisateur doit être redirigé.
Quill	itemsPerPage	Par session	Défini par Material-UI lorsque la pagination est ajustée.
Quill	Notifications-dismissed	Par session	Pour mémoriser que vous avez fermé une notification ou une fenêtre contextuelle.

En outre, nous déposons des cookies nécessaires et fonctionnels sur votre système. Ces cookies sont nécessaires à l'exécution de votre contrat avec nous et sont conservés tant que votre contrat relatif au service DPA Sign n'a pas été résilié. Il s'agit notamment de certains cookies nécessaires et fonctionnels :

- **Cookies nécessaires** : détection du type d'appareil, résolution d'écran de votre appareil, taille de police que vous utilisez.
- **Column-config** : pour mémoriser vos préférences d'affichage relatives aux colonnes.
- **TOKEN_INTERNAL** : pour maintenir les sessions, est HttpOnly & Secure.
- **Cookie-consent-given** : défini lorsque la politique en matière de cookies a été acceptée.
- **i18nextLng** : pour mémoriser la langue d'un utilisateur.
- **Post-Login-Path** : pour savoir où l'utilisateur doit être redirigé.
- **itemsPerPage** : défini par Material-UI lorsque la pagination est ajustée.
- **Notifications-dismissed** : pour mémoriser que vous avez fermé une notification ou une fenêtre contextuelle.

Pour un aperçu complet et à jour, consultez la politique en matière de cookies de Quill :

<https://smartsolutions.dioss.com/fr/products/quill/quill-cookie-policy/>

G. Migration des données de compte

Si vous en faites le choix sur le Site, il est possible d'associer les données de votre profil JustRestart au profil RegSol (et inversement). Si vous faites ce choix, les données que vous avez saisies dans une application pourront également être utilisées pour l'autre application, et inversement. Cette opération vous sera également confirmée par e-mail. Vous pouvez ensuite retirer

	simplement ce choix en introduisant une demande via notre helpdesk (voir ci-dessus, par courrier postal, e-mail ou téléphone).																								
H. Facturation des rétributions	L'enregistrement, la consultation, la modification, le renouvellement et la suppression de données dans le registre, ainsi que la gestion d'un dossier de règlement collectif de dettes, donnent lieu à la perception d'une rétribution annuelle destinée à couvrir les frais occasionnés par la gestion du registre (art. 1675/27 C. jud.). En outre, la gestion d'un dossier d'insolvabilité donne également lieu à la perception d'une rétribution destinée à couvrir les frais occasionnés par la gestion du registre (art. XX.19 CDE). <table border="1"> <thead> <tr> <th>Champ</th><th>Contenu</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nom du traitement</td><td>Facturation des rétributions JustRestart</td></tr> <tr> <td>Responsable(s) du traitement</td><td>OVB et OBF (conjointement)</td></tr> <tr> <td>Finalité</td><td>Perception de la rétribution destinée à couvrir les frais de gestion du Registre Central du Règlement Collectif de Dettes (art. 1675/27 C. jud.) et de gestion du Registre Central de la Solvabilité (art. XX.19 CDE).</td></tr> <tr> <td>Catégories de personnes concernées</td><td>Médiateurs de dettes et experts en liquidation (et le cas échéant d'autres acteurs redevables de la rétribution, tels que les acteurs publics et les débiteurs). Nom et prénom de la personne en médiation de dettes ou en insolvabilité.</td></tr> <tr> <td>Catégories de données à caractère personnel</td><td>Données d'identification (nom, prénom ou raison sociale), référence du dossier, données de facturation (montant de la rétribution, numéro de facture, statut de paiement).</td></tr> <tr> <td>Base juridique</td><td>Mission d'intérêt public (art. 6.1 e) du RGPD), découlant de l'art. 1675/27 C. jud. en matière de médiation collective de dettes et de l'art. XX.19 CDE en matière de gestion du Registre Central de la Solvabilité.</td></tr> <tr> <td>Destinataires / catégories de destinataires</td><td>DP-A (sous-traitant technique) et le prestataire de services financiers (sous-traitant ultérieur).</td></tr> <tr> <td>Durée de conservation</td><td>Pendant la durée légale de conservation comptable (art. III.86 §1 CDE), actuellement 7 ans et 3 ans respectivement.</td></tr> <tr> <td>Sous-traitant(s)</td><td>DP-A SC (traitement technique et financier et perception de la rétribution).</td></tr> <tr> <td>Transfert hors EEE</td><td>Non</td></tr> <tr> <td>Mesures techniques et organisationnelles</td><td>Référence est faite à la politique générale de sécurité des gestionnaires et au contrat de sous-traitance conclu avec le sous-traitant.</td></tr> </tbody> </table>	Champ	Contenu	Nom du traitement	Facturation des rétributions JustRestart	Responsable(s) du traitement	OVB et OBF (conjointement)	Finalité	Perception de la rétribution destinée à couvrir les frais de gestion du Registre Central du Règlement Collectif de Dettes (art. 1675/27 C. jud.) et de gestion du Registre Central de la Solvabilité (art. XX.19 CDE).	Catégories de personnes concernées	Médiateurs de dettes et experts en liquidation (et le cas échéant d'autres acteurs redevables de la rétribution, tels que les acteurs publics et les débiteurs). Nom et prénom de la personne en médiation de dettes ou en insolvabilité.	Catégories de données à caractère personnel	Données d'identification (nom, prénom ou raison sociale), référence du dossier, données de facturation (montant de la rétribution, numéro de facture, statut de paiement).	Base juridique	Mission d'intérêt public (art. 6.1 e) du RGPD), découlant de l'art. 1675/27 C. jud. en matière de médiation collective de dettes et de l'art. XX.19 CDE en matière de gestion du Registre Central de la Solvabilité.	Destinataires / catégories de destinataires	DP-A (sous-traitant technique) et le prestataire de services financiers (sous-traitant ultérieur).	Durée de conservation	Pendant la durée légale de conservation comptable (art. III.86 §1 CDE), actuellement 7 ans et 3 ans respectivement.	Sous-traitant(s)	DP-A SC (traitement technique et financier et perception de la rétribution).	Transfert hors EEE	Non	Mesures techniques et organisationnelles	Référence est faite à la politique générale de sécurité des gestionnaires et au contrat de sous-traitance conclu avec le sous-traitant.
Champ	Contenu																								
Nom du traitement	Facturation des rétributions JustRestart																								
Responsable(s) du traitement	OVB et OBF (conjointement)																								
Finalité	Perception de la rétribution destinée à couvrir les frais de gestion du Registre Central du Règlement Collectif de Dettes (art. 1675/27 C. jud.) et de gestion du Registre Central de la Solvabilité (art. XX.19 CDE).																								
Catégories de personnes concernées	Médiateurs de dettes et experts en liquidation (et le cas échéant d'autres acteurs redevables de la rétribution, tels que les acteurs publics et les débiteurs). Nom et prénom de la personne en médiation de dettes ou en insolvabilité.																								
Catégories de données à caractère personnel	Données d'identification (nom, prénom ou raison sociale), référence du dossier, données de facturation (montant de la rétribution, numéro de facture, statut de paiement).																								
Base juridique	Mission d'intérêt public (art. 6.1 e) du RGPD), découlant de l'art. 1675/27 C. jud. en matière de médiation collective de dettes et de l'art. XX.19 CDE en matière de gestion du Registre Central de la Solvabilité.																								
Destinataires / catégories de destinataires	DP-A (sous-traitant technique) et le prestataire de services financiers (sous-traitant ultérieur).																								
Durée de conservation	Pendant la durée légale de conservation comptable (art. III.86 §1 CDE), actuellement 7 ans et 3 ans respectivement.																								
Sous-traitant(s)	DP-A SC (traitement technique et financier et perception de la rétribution).																								
Transfert hors EEE	Non																								
Mesures techniques et organisationnelles	Référence est faite à la politique générale de sécurité des gestionnaires et au contrat de sous-traitance conclu avec le sous-traitant.																								

La base juridique des traitements de données à caractère personnel A, B, C et H est notre mission d'intérêt public (art. 6.1 e) du RGPD) qui découle des articles précités du Code de droit économique

et du Code judiciaire. La base juridique des traitements E et F est notre intérêt légitime à vous fournir une bonne prestation de services via le Site (art. 6.1 f) du RGPD). La base juridique des traitements D et G est votre consentement éclairé (art. 6.1 a) du RGPD).

Nous obtenons en règle générale ces données à caractère personnel directement de vous, en tant qu'acteur de la procédure (par exemple lorsque vous utilisez l'application RegSol ou JustRestart), soit indirectement de tiers qui disposent à cette fin d'une base de traitement légitime. C'est le cas du SPF Mobilité pour certaines données relatives aux véhicules figurant dans la Banque-Carrefour des Véhicules, comme indiqué ci-dessus. Ces données font partie du dossier et ont la même durée de conservation.

4. PENDANT COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES?

Pour les finalités des traitements susmentionnés, nous appliquons les durées légales de conservation:

- Journaux (logs) des consultations individuelles : 10 ans après le traitement de la question / le traitement du signalement du problème.
- Les données de la source authentique RegSol sont conservées pendant trente ans à compter de la décision judiciaire qui clôture la procédure d'insolvabilité (art. XX.16 §2 CDE). Les données de la source authentique JustRestart sont conservées pendant 5 ans, à compter de la fin des opérations de clôture de la procédure (art. 1675/24 C. jud.). À l'expiration de ces délais, les données sont transférées par voie électronique, conformément aux directives administratives des Archives de l'État, à celles-ci.
- Les coordonnées des avocats sont liées aux listes gérées par l'OVb et l'OBFG conformément à l'article 430 du Code judiciaire et ces données sont conservées conformément à cette durée de conservation, à savoir 30 ans à compter de la date de clôture de l'année judiciaire au cours de laquelle vous avez été omis(e) du tableau ou de la liste des stagiaires.
- En ce qui concerne l'établissement de statistiques, les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la mission d'analyse stratégique, de budgétisation et de reporting aux autorités compétentes. Dans le cas de données anonymisées, les données anonymisées ne sont pas considérées comme des données à caractère personnel.
- Les cookies sont traités, comme indiqué ci-dessus, pendant les durées indiquées.
- En ce qui concerne les invitations à des formations, les données à caractère personnel sont traitées tant que les personnes concernées sont enregistrées dans l'application JUSTRESTART ou REGSOL, sauf dans les cas où les personnes concernées s'opposent au traitement.
- En ce qui concerne les circulaires d'information, les données à caractère personnel sont traitées pendant la durée du consentement donné, c'est-à-dire jusqu'à ce que la personne ne soit plus utilisatrice de l'application JUSTRESTART ou REGSOL ou nous informe de sa décision de ne plus recevoir ce type d'informations. Sauf si vous cliquez sur l'une des circulaires d'information envoyées, il vous sera également demandé chaque année de renouveler le consentement donné.
- Les rétributions constituent une pièce comptable. Elles sont conservées par les gestionnaires pendant la durée mentionnée à l'article III.86, §1 du CDE.

5. QUI A ACCÈS À VOS DONNÉES / AVEC QUI LES PARTAGEONS-NOUS?

Les données à caractère personnel susmentionnées sont accessibles aux collaborateurs compétents des responsables conjoints du traitement.

Nous faisons également appel à des sous-traitants pour l'analyse fonctionnelle et technique (business & technique), la coordination et le support technique (par exemple, des fournisseurs informatiques tels que DP-A SC) de la source authentique.

Nous donnons également accès à vos données aux acteurs des procédures d'insolvabilité et du règlement collectif de dettes, ainsi que dans tous les autres cas où la loi le prescrit, chacun dans le cadre de sa qualité et du rôle qui lui est attribué. Il s'agit concrètement, entre autres, des personnes suivantes :

- (a) Les magistrats, greffiers et collaborateurs du Tribunal de l'entreprise, du Tribunal du travail, des Cours et des Cours du travail, du SPF Économie (uniquement pour JustRestart) et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) (uniquement dans le contexte de RegSol pour l'exécution des ordres de paiement financiers et le retour des extraits du compte de la curatelle ; pour plus d'informations, voir le protocole conclu avec le Service Public Fédéral Finances : <https://www.regsol.be/Home/Protocol>), toujours dans le cadre de l'exécution de leurs missions légales respectives ;
- (b) les acteurs de la procédure, tels que le débiteur et les créanciers, les médiateurs de dettes et curateurs, ainsi que les mandataires (tels que l'avocat) ;
- (c) le gestionnaire, pour intervenir en cas de problèmes techniques dans le cadre des tâches précitées d'organisation et de gestion ;
- (d) les tiers intéressés, tels que les agents chargés de la perception des créances fiscales, les organismes qui perçoivent les cotisations de sécurité sociale et accordent les prestations sociales, ainsi que les caisses d'assurances sociales ;
- (e) les Archives de l'État ;
- (f) l'ordre ou le collège disciplinaire dont relève le tiers.

Nous veillons à ce que les différents acteurs n'aient accès qu'aux données qui leur sont pertinentes.

6. SÉCURITÉ

Nous avons mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la confidentialité de vos données à caractère personnel et de protéger vos données contre toute destruction accidentelle ou illicite, toute perte, toute altération, toute divulgation ou tout accès non autorisé. Ces mesures comprennent (mais ne se limitent pas à) des techniques de chiffrement, des contrôles d'accès physique et informatique, des obligations de confidentialité, etc.

Nous avons conclu les accords contractuels nécessaires avec les tiers avec lesquels nous collaborons et nous ne transférons pas vos données à caractère personnel en dehors de l'Espace économique européen sans la garantie que vos données y bénéficient également d'un niveau de protection équivalent.

7. DROITS

Nous respectons tous les droits relatifs à vos données à caractère personnel auxquels vous avez droit en vertu de la législation applicable.

Vous pouvez toujours nous contacter pour exercer les droits suivants :

- une demande d'accès et de rectification de données à caractère personnel : vous avez le droit de nous demander une copie de vos informations afin de les évaluer et/ou de les corriger. Si vous souhaitez corriger des informations, telles que votre nom, votre adresse e-mail et/ou toute autre donnée, vous pouvez le faire facilement en nous contactant (voir ci-dessous).
- une demande de suppression de vos données à caractère personnel : vous avez le droit d'obtenir la suppression de vos données à caractère personnel traitées par nous comme décrit dans la présente déclaration vie privée. Celles-ci ne sont en tout état de cause pas conservées plus longtemps que nécessaire pour les finalités pour lesquelles les données ont été initialement traitées. Si vous demandez leur suppression, ou si vous avez fait opposition à un traitement décrit dans la présente déclaration vie privée, nous y donnerons suite à moins que nous ne soyons tenus de les conserver plus longtemps parce que les données font partie d'un traitement pour lequel nous devons conserver les données plus longtemps (par exemple en raison d'une obligation légale).
- une demande de limitation du traitement de vos données à caractère personnel : dans certaines circonstances, telles que décrites dans le RGPD, vous pouvez nous demander de limiter le traitement de vos données à caractère personnel. C'est par exemple le cas lorsque vous contestez l'exactitude de vos données à caractère personnel. Dans ce cas, nous limiterons le traitement jusqu'à ce que nous soyons en mesure de vérifier l'exactitude de vos données.
- une opposition au traitement de vos données : vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel dans le cadre de la source authentique JustRestart, en indiquant les motifs liés à votre situation particulière (pour plus d'informations, voir **DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL – FINALITÉS – BASE JURIDIQUE**). Nous cesserons le traitement de vos données à caractère personnel, à moins que nous n'estimions qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui prévalent sur les intérêts, droits et libertés que vous invoquez.

Nous réagirons à votre demande dans les meilleurs délais, et au plus tard dans le mois suivant la réception de celle-ci. En fonction de la complexité de votre demande, ce délai peut être prolongé de deux mois. Dans ce cas, nous vous informerons de cette prolongation dans le mois suivant la réception de votre formulaire. En toutes circonstances, nous sommes tenus de tenir compte des droits et libertés d'autres personnes.

Vous pouvez à tout moment exercer vos droits via les coordonnées mentionnées ci-dessus.

À des fins d'identification, nous pouvons vous demander des informations supplémentaires nécessaires pour prouver votre identité, telles que par exemple une copie du recto de votre carte d'identité.

Vous avez bien entendu également le droit d'introduire une plainte auprès de nous si vous estimez que nous n'agissons pas conformément à la législation applicable en matière de protection des données. Vous pouvez nous contacter à cet effet à tout moment en envoyant un e-mail aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

Enfin, vous pouvez également décider d'introduire une plainte auprès de l'Autorité Belge de Protection des Données :

Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles

Téléphone : +32 (0)2 274 48 00

Fax : +32 (0)2 274 48 35

E-mail : contact@apd-gba.be

Pour plus d'informations sur les plaintes et les recours possibles, vous êtes invité(e) à consulter la page suivante de l'Autorité de protection des données : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte>.

8. DROIT APPLICABLE ET MISES À JOUR

La présente déclaration vie privée est soumise au droit belge. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente déclaration vie privée est soumis au droit belge.

La présente déclaration vie privée peut être modifiée de temps à autre, dans les limites de la réglementation applicable en matière de protection des données. Vous avez à tout moment accès à la version la plus actuelle via nos sites internet <https://www.regsol.be/Home/Privacy>, <https://justrestart.just.fgov.be/Home/Privacy> et <https://www.regsol.be/>.